



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.441**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30472- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2013.

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.18

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation
& Services aux Publics
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

LG/96-88

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

-

Nomenclature : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2013. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

A l'instar des années précédentes et dans le cadre des festivités de Noël 2013, la Ville reconduit son « marché de Noël » en installant 49 chalets sur le Cours Mirabeau.

Pour mener à bien ce projet, un marché à procédure adaptée composé de deux lots, le premier pour la location des chalets et le deuxième pour le gardiennage, a été conclu.

Après analyse des candidatures et des offres et, conformément à l'avis de la Commission des Procédures Adaptées réunie le 25 juillet 2013, la Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint au Maire, a conclu un marché de location de chalets avec la société Chalets et Animations pour un montant de 65 780 € TTC et un marché de gardiennage avec la société K2S Sécurité Privée pour un montant de 39 264,67 € TTC.

Le marché de Noël se déroulera de la manière suivante :

- **Livraison des chalets** : le jeudi 14 novembre 20H.
- **Montage des chalets** : du vendredi 15 novembre 7H au dimanche 17 novembre 20H.
- **Installation des exposants** : du lundi 18 novembre 8H au mardi 19 novembre 20H.
- **Ouverture au public** : du mercredi 20 novembre 10H au samedi 28 décembre 20H.

- **Retrait des exposants** : le samedi 28 décembre de 17H à 21H.
- **Démontage des chalets** : du dimanche 29 décembre 8H au mardi 31 décembre 20H.

Les Quarante neuf chalets seront installés et gardiennés du n°2 au n°42 côté sud du Cours Mirabeau.

Le choix des exposants a été effectué par un Comité de sélection présidé par Monsieur Jules SUSINI, Adjoint au Maire et composé de représentants du monde économique et artisanal aixois

Les modalités de fonctionnement de ce Marché de Noël seront fixées par arrêté municipal réglementant l'ensemble de la manifestation. Un exemplaire de l'arrêté sera notifié à chaque participant et annexé à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie à chacun des exposants.

Ainsi que le prévoient la loi et la jurisprudence, toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement de droits et de redevances lorsque l'activité exercée sur le domaine public présente un caractère lucratif.

Dès lors, je vous propose, à l'instar de l'année précédente, d'appliquer à chaque exposant du marché de Noël, le montant de la redevance suivant : 2 700 € pour les 39 jours pour services rendus au titre des prestations proposées, à savoir : La mise à disposition par la Ville d'un chalet, les frais de gardiennage et les frais de nettoyage, de Gestion de l'Espace Public et de Police Municipale.

La recette issue de la location des 49 chalets par la Ville s'élèvera à 132 300 €, (soit 2 700 € x 49 = 132 300 €).

Je vous demande donc, Mes Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités d'organisation de cette manifestation telles qu'elles sont définies ci-dessus.
- **ADOPTER** le calcul et le montant de la redevance appliquée à chaque exposant.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes susvisées.

2013.441 - ADOPTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE A APPLIQUER AUX EXPOSANTS OCCUPANT LES CHALETS DE NOËL SUR LE COURS MIRABEAU AU TITRE DE L'ANNÉE 2013.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 47
Contre	: 8

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Michelle EINAUDI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**